

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 28 mars 2022

### Patrick Poincelet réélu Président de la Branche des Recycleurs de MOBILIANS pour 4 ans

***A l'occasion d'une Assemblée générale électorale, la Branche des Recycleurs de MOBILIANS a élu les nouveaux membres de son Bureau national. A la tête de la Branche depuis près de 20 ans, Patrick Poincelet est reconduit dans ses fonctions de Président pour les quatre prochaines années. Laurent Hérial, Président du groupe Surplus Recyclage est nommé Vice-Président de la Branche.***

L'Assemblée générale de la Branche des Centres de véhicules hors d'usages de MOBILIANS s'est tenue jeudi 17 mars afin d'élire les douze membres du Bureau national.

Patrick Poincelet, Président de l'entreprise SPDO, est réélu Président de la Branche pour un nouveau mandat de 4 ans, tandis que Laurent Hérial, déjà très actif au sein du Bureau ces dernières années, est nommé Vice-Président de la Branche.

Les autres membres élus du Bureau reflètent le fort ancrage territorial de la Branche, avec cette année une représentation marquée de jeunes dirigeants, témoignant d'un engouement prononcé pour un métier d'avenir et la volonté de s'engager au service de toute la Profession :

- Anthony BONNIN, BONNIN SAS (86) – Trésorier
- Gwenaëlle FELD, RECUP AUTO (56)
- Marc LOUAIL, ACCIMOTO (91)
- Didier MARIE, MARIE DIDIER AUTOMOBILES (50)
- Édouard MARTIN, CAPO (25)
- Pierre MEESEMAECKER, CAPNOR (59)
- Johan RENAUD, GPA (26)
- Maxime RICHAUD, CARECO PARIS (95)
- Loïc RUBIO, ETS RUBIO (64)
- Catherine WAGNER, WDA (57)

Réélu à l'unanimité, Patrick Poincelet a salué l'ensemble des actions menées ces cinq dernières années avec l'appui des membres du Bureau national, ainsi que l'engagement des jeunes adhérents qui permettra d'apporter un nouvel élan de dynamisme à la Branche. Les dossiers ne

manqueront pas dans les prochains mois et traduisent des enjeux forts pour l'avenir de la profession. Patrick Poincelet a présenté les 3 axes prioritaires de la Branche pour sa prochaine mandature :

- La mise en œuvre de la nouvelle filière REP VHU, conformément aux dispositions prévues par la Loi relative à l'Économie Circulaire et l'application de son cadre réglementaire ;
- Le traitement des véhicules électriques et le recyclage des batteries ;
- L'organisation de la Branche des Recycleurs et la préparation de la future mandature - Patrick Poincelet ayant annoncé qu'il effectuait son dernier mandat.

Le traitement et le recyclage des véhicules électriques est devenu un dossier prioritaire de la branche au regard des enjeux immenses à venir sur un marché en pleine structuration. Si le nombre de véhicules électriques et hybrides hors d'usage représente aujourd'hui une faible proportion de l'ensemble des VHU traités sur le territoire (moins de 1 %), la tendance est à la hausse ces dernières années, et nécessite que la Branche se positionne sur ce sujet. Afin d'anticiper les évolutions de ce marché, les membres du Bureau ont ainsi décidé de créer un groupe de travail « Véhicules électriques ».

La mise en place de la nouvelle filière REP VHU constitue également un enjeu majeur pour l'avenir de la profession. Les centres VHU agréés disposent d'un savoir-faire historique et unanimement reconnu en matière de gestion, de traitement et de valorisation des véhicules hors d'usage. La future réglementation relative à l'organisation et la structuration de la filière REP VHU, qui découle de la Loi Économie circulaire, doit garantir la préservation des équilibres économiques au sein de la filière, afin de maintenir un maillage suffisant dans les territoires.

C'est dans ce contexte que la Branche de Recycleurs a présenté son Livre Blanc « Pour une filière VHU innovante, pérenne et sereine » qui détaille les propositions concrètes des Recycleurs pour construire et organiser une filière REP VHU équilibrée, garantissant la liberté de tous les acteurs économiques dans un esprit de responsabilité.

## À propos de Mobilians

Mobilians est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. Mobilians défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.